



Droit de pratiquer des massages

Par **Séverine1**, le **09/03/2009** à **16:58**

Bonjour,

Je n'ais aucun diplôme dans le domaine de l'esthétique, ni médical. Je souhaite savoir si j'ai le droit de pratiquer des massages du corps, bien-être, non thérapeutiques sachant que je n'ais pas de formation kiné, dans le cadre d'extras dans un institut de beauté.

Merci de votre réponse